



Réf : 3_la région_19_7_x139

Titre : AGRICULTURE- PÊCHE- FORÊTS

Région guelmim Es Smara

a - Agriculture, élevage et pêche

Agriculture

La superficie agricole utile (SAU) représente 1,20% de la superficie totale des provinces du Sud du Royaume. Par contre, les parcours occupent plus de 58% de la superficie totale.

La moitié de la superficie agricole utile des régions du Sud du Royaume se situe dans la région de Guelmim-Es-Semara.

Celle-ci dispose de tous les atouts pour le développement de ce secteur. La culture vivrière reste prédominante et est développée dans les lits des oueds, appelés les "foum", ainsi que dans les "gragras", dépressions naturelles aux sols limoneux déposés sur un fond argileux imperméable qui retient l'humidité.

Les nombreuses oasis dans les provinces de Guelmim, Tata et Assa-Zag sont irriguées par puisage, par drain (khattara) et par pompage. Dans cette région, la culture intensive, notamment en deux ou trois étages de végétation sur la même parcelle (culture basse maraîchère, arbres fruitiers, palmiers dattiers) produit des rendements parfois spectaculaires.

La mobilisation des ressources en eau et l'intensification de l'agriculture irriguée contribueraient incontestablement au développement de l'agriculture dans cette région.

Une étape importante a déjà été franchie avec les projets de périmètres irrigués dans les provinces de Guelmim, de Tan Tan et de Tata.

La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra est caractérisée par deux types d'exploitation : les périmètres irrigués consacrés essentiellement à la production fourragère et à quelques cultures maraîchères et les grairs, cuvettes au fond argileux peu perméables où s'accumulent les eaux de pluie ainsi que de la terre arable transportée par les inondations.

La région de Oued Eddahab-Lagouira bénéficie quant à elle des efforts continus déployés par les pouvoirs publics depuis 1979 et ce, notamment à travers le recours à des aménagements hydro agricoles.

Cette région est en effet dotée de 4 périmètres irrigués (Tawarta, Gguiba, Dhar El Houli, Tiniguir) situés dans les Gragras, dépressions humides à fond argileux.

Elevage

L'élevage constitue une activité prédominante dans les provinces du Sud du Royaume. Cette activité concerne aussi bien les camelins et les caprins que les ovins et, dans une moindre mesure, les bovins destinés à une production laitière intensive.

A l'instar des autres régions du Royaume, L'élevage tient une place prépondérante dans l'économie de la région de Guelmim-Es-Semara. Le Cheptel de cette région est très varié. Ainsi, ont été recensés 380.000 têtes de caprins, 320.000 têtes d'ovins, 33.600 têtes de camelins, et enfin 1.443 têtes de bovins.

L'élevage dans la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra est pratiqué de manière extensive. Le cheptel de cette région est important et est composé de camelins, de caprins, d'ovins et de bovins qui représentent respectivement 30%, 4%, 0,8% et 0,01% du cheptel national.

L'élevage dans la région de Oued Eddahab-Lagouira est essentiellement concentré dans le périmètre irrigué de Tawarta en raison de sa production fourragère. Le cheptel de cette région est constitué de camelins, de caprins, d'ovins et de bovins et son effectif n'a cessé d'augmenter depuis 1987 et a plus que doublé entre 1998 et 2001. Cette région est par ailleurs dotée de deux unités avicoles d'une capacité de 20.000 poulets/bande et de 45 coopératives d'élevage et d'approvisionnement ainsi que d'une association cameline.



Pêche maritime

Le littoral du Sud regorge de ressources halieutiques variées et abondantes, assurant 80% de la production des flottilles côtières et artisanales. Les capacités de production de la pêche avoisinent un million de tonne chaque année, dont une bonne partie est destinée à l'industrie.

En 10 ans, la pêche maritime dans ces régions a connu un rythme de croissance exceptionnel grâce, notamment, à la construction de 4 ports à Tan Tan, à Tarfaya, à Lâayoune El Marsa et à Dakhla.

Les prises débarquées aux différents ports des régions du Sud du Royaume ont atteint plus de **700.000 tonnes en 2002**, soit 80% de la production nationale des flottilles côtière et artisanale. Ces débarquements ont enregistré un rythme de croissance exceptionnel: 242% en tonnage et 653% en valeur en dix ans.

Le développement spontané d'une activité intense de la pêche artisanale (8.000 barques artisanales recensées dans les provinces du Sud), confirme la rentabilité d'exploitation de la ressource, principalement le poulpe et le poisson blanc, obtenue à faible capitalisation. D'où la contribution de la pêche artisanale à la résorption du chômage et, par le biais de l'implantation de villages de pêche, au développement de l'armature urbaine côtière des provinces du Sud du Royaume.

D'une manière générale, la pêche maritime revêt une importance stratégique, du fait qu'elle représente le principal secteur à effet d'entraînement immédiat sur les activités connexes (industrie de transformation, commerce) ainsi qu'en termes de création d'emplois stables.

Par ailleurs, afin de mieux préserver les ressources halieutiques des côtes nationales, un repos biologique annuel de deux mois, du premier septembre au 31 octobre, a été instauré. Une commission de suivi, composée de l'ODEP, de l'INRH, du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes ainsi que des associations de professionnels du secteur, veille à la mise en œuvre de cette décision.

SOURCE : Web APDS